



Cher(e) adhérent(e),

Bienvenue à la FFRandonnée ! Je suis heureuse de vous compter dans notre grande famille fédérale pour le début de cette nouvelle saison sportive 2022/2023 et vous remercie sincèrement pour votre adhésion.

En prenant une licence, vous rejoignez certes la convivialité de votre club mais bien plus encore : vous soutenez aussi notre Fédération, vous aidez au développement des pratiques et à la protection des sentiers de randonnée. **À nos côtés, vous faites vivre notre nouvelle devise qui guide notre plan stratégique : « marcher, tous, tout le temps et partout ! ».**

Consciente d'avoir un rôle à jouer, la FFRandonnée avec ses 3 334 clubs affiliés, s'investit chaque jour pour vous permettre d'assouvir votre passion dans les meilleures conditions possibles et de poursuivre une pratique régulière, en extérieur, en liberté.

Nous sommes fiers de partager avec vous l'esprit fédéral et ses valeurs, avec l'ambition de faire de notre fédération un acteur incontournable des sports de nature, capable d'accueillir en son sein plus de 500 000 adhérents d'ici 2028.

Votre club FFRandonnée et ses animateurs sont prêts à vous recevoir et animer vos sorties, développer la grande diversité de disciplines proposées comme le long(e) côté, la raquette à neige, les pratiques santé ou encore la marche nordique. Ils vous ont préparé un programme d'activités qui vous permettra de découvrir de nouveaux parcours, de nouvelles disciplines. Pour faciliter ce calendrier de sorties,

la FFRandonnée vous a concocté une nouvelle application mobile MaRando®, accessible à tous, riche de milliers de parcours de qualité choisis par nos comités et les 8 800 baliseurs bénévoles. Elle vous permettra aussi d'enrichir les liens tissés au sein de votre club grâce à son espace de partage communautaire. Une application pensée par des passionnés pour les passionnés !

Toutes les conditions sont réunies pour laisser désormais le temps aux retrouvailles et partager ensemble ces moments conviviaux si importants, ce lien social qui fait la richesse de notre communauté associative et au cœur d'environnements naturels où nos baliseurs-collecteurs œuvrent pour entretenir nos 215 000 km d'itinéraires balisés.

Je vous souhaite donc de passer une année sportive pleine de rencontres, mais aussi de découvertes sur nos sentiers de France ou d'ailleurs !

Sportivement.

La Présidente FFRandonnée

Brigitte Soulary

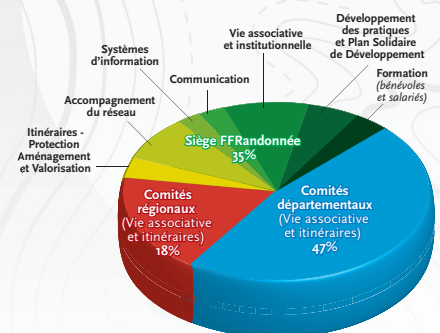


PASSION RANDO

- Le magazine de tous les passionnés de randonnée !
- **ABONNEZ-VOUS** auprès de votre club ou directement sur www.ffrandonnee.fr
- > Rubrique Passion Rando
- **OFFRE ADHÉRENT : 10€** pour 4 n° par an au lieu de **16€**



Répartition de l'utilisation des revenus de votre licence



L'APPLI MARANDO®, 100 % GRATUITE POUR LES LICENCIÉS*

La FFRandonnée lance son application MaRando®, qui recense des milliers de parcours PR, GR® et GR® de Pays partout en France : parcours accessibles gratuitement, géolocalisation et guidage GPS, fiches parcours et traces GPX téléchargeables, consultation hors ligne et création de ses propres parcours.

Vous pourrez même créer votre communauté d'amis ou votre e-club.

La seule application de randonnée pensée par des passionnés pour des passionnés !

(* hors scan 1/25ème IGN (abonnement annuel de 14€))

Avantages partenaires

Profitez de tarifs préférentiels pour vos achats de matériel, séjours et voyages en France et à l'étranger, avec votre club ou à titre personnel.

Vos avantages sur www.ffrandonnee.fr > Rubrique FFRandonnée / Partenaires



Pour toute question concernant vos garanties d'assurance, contactez :
 Willis Towers Watson France - Département Sport et Événement
 Immeuble 33, 33/34 quai De Dion Bouton - CS70001 - 92814 Puteaux
 Tél. : 09 72 72 01 19 - ffrandonnee@grassavoie.com



Que faire en cas de sinistre ?

- **Déclarer l'accident dans les 10 jours ouvrés :**
 - Pour accélérer le traitement de votre dossier, merci d'effectuer votre déclaration d'accident en ligne : www.ffrandonnee.fr Rubrique Extranet > Déclaration de sinistre, ou www.ffrandonnee.grassavoie.com.
 - Pour une déclaration par courrier : Willis Towers Watson France, Département Sport et Événement - Immeuble quai 33, 33/34 quai De Dion Bouton - CS70001 - 92814 Puteaux
- **Indiquer le lieu précis, la date et les circonstances détaillées de cet accident.**
- Quel que soit le mode de déclaration choisi, s'il s'agit d'un sinistre mettant en jeu la garantie des accidents corporels (Individuelle Accident), **envoyer un certificat médical** le justifiant sous pli confidentiel à l'attention du Médecin-Conseil de Willis Towers Watson France.
- **Indiquer l'identité et l'adresse de la victime (le tiers) et la nature des dommages corporels ou des dégâts matériels causés**, s'il s'agit d'un sinistre de responsabilité civile.
- **Pour activer la garantie Assistance Rapatriement, en cas d'accident ou de maladie grave**, appeler MUTUALIDE ASSISTANCE au +33 1 45 16 84 99 (en France ou depuis l'étranger) et indiquer le numéro de contrat 5369.

ATTENTION !

- Toute déclaration doit être accompagnée d'une photocopie de la licence.
- Ne pas envoyer la déclaration à la Fédération.

Domaine des garanties

Activités assurées dans le monde entier (à l'exception des pays sous sanctions financières internationales décidées par l'Union Européenne et /ou les Nations-Unies ainsi que les pays suivants : Russie, Biélorussie, Ukraine, Afghanistan, Corée du Nord, Irak, Iran, Somalie, Soudan et Syrie) **excepté pour les personnes de nationalité étrangère et étant domiciliées à l'étranger et pour les Français étant domiciliés à l'étranger**

	IS/FS	IR/FR/IR FFSVA/IR FFH/R LCM MA	IRA/FRA/FRAMP/Comités/Comités	IMPN/FMPN	IRA ANP*
• Réunions associatives statutaires, de gestion, de travail ou récréatives (Assistance Rapatriement : non).	Néant	•	•	•	•
• Le trajet A/R « domicile-lieu de la réunion ou de l'activité associative » est couvert. La Responsabilité Civile du titulaire de la licence est ainsi assurée pour le trajet sans pouvoir se substituer à l'assurance automobile obligatoire (Assistance Rapatriement : non).	Néant	•	•	•	•
• Pratique de la randonnée pédestre à pied, la raquette à neige, de toute durée, avec ou sans animateur encadrant (avec hébergement en tout gîte, camping et bivouac), de la randonnée avec des publics souffrant de handicap ou ayant besoin d'une activité adaptée ; participation au Rando Challenge®, pratique du ski nordique (ski de fond sur pistes damées et balisées, tout déplacement à ski en terrain enneigé nordique), de la randonnée nordique (promenade, randonnée), du raid nordique, de toutes les formes de marche (nordique, afghane, audax, marche d'endurance, ensemble de marches rapides), du trekking, du géocaching, du cani rando (assistance à la marche par traction animale), du Longe Côte Marche Aquatique (activité sportive qui consiste à marcher en milieu aquatique avec une hauteur d'eau située au niveau du diaphragme).	Néant	•	•	•	Néant
• Entretien physique pratiqué dans le cadre du club/comité sauf sous couvert d'une association affiliée à une fédération reconnue pour cette discipline.	Néant	•	•	•	Néant
• La pratique en autonomie de la randonnée sous toutes les formes décrites précédemment, donc en dehors des programmations officielles de l'association dont sont membres les assurés (l'animation ou l'encadrement d'un groupe sur initiative personnelle étant exclu).	Néant	•	•	•	Néant
• Randonnée avec animaux de bât : ânes, mulets, lamas, dromadaires, pour port de charge y compris des enfants.	Néant	•	•	•	Néant
• Plus généralement, les pratiques de loisirs en plein air : camping, footing, boules, pêche, golf, équitation en manège, patinage sur glace et à roulettes, roller skating, luge, tennis, tennis de table, baignade, barque, jeux de plage, voile, surf, parcours acrobatique dans les arbres dans les structures professionnelles (sauf sous couvert d'une association affiliée à une fédération reconnue pour cette discipline).	Néant	•	•	•	Néant
• Les activités énumérées ci-avant sauf le Longe Côte Marche Aquatique et la cani rando peuvent se pratiquer en tous lieux, sans limite d'altitude, y compris sur des itinéraires possédant des aménagements destinés à sécuriser la progression (échelles, mains courantes) utilisés de façon ponctuelle et sur de courtes distances. En outre, peuvent être utilisés les cheminements nécessitant un moyen de transport non motorisé pour assurer la continuité de l'itinéraire sur courte distance : barque, bateau à chaîne.	Néant	•	•	•	Néant
• Franchissement de névés, de canyons secs, de zones rocheuses, avec l'usage de matériels emmenés par précaution (cordes, piolets, crampons) et utilisation de techniques d'alpinisme (main courante, corps morts, baudrier de fortune, assurage) nécessaires à la sécurisation de certains passages sur de courtes distances.	Néant	Néant	•	•	Néant
• La randonnée glaciaire avec parcours sur glaciers, passages avec petite escalade et, plus généralement dès que l'itinéraire exige en toute circonstance une technique et/ou un matériel spécifique à la haute montagne sans toutefois dépasser la cotation PD (peu difficile) de l'échelle internationale de cotation de difficulté de l'UIAA en référence au guide le plus diffusé sur un secteur donné.	Néant	Néant	Néant	•	Néant
• La via ferrata ou via corda (itinéraire sur paroi rocheuse/équipement spécifique).	Néant	Néant	Néant	•	Néant
• Les sports de glisse « hivernaux » : Ski alpin sur piste et hors-piste dans le domaine de la station – Ski de randonnée / ski-alpinisme – Snowboarding (surf des neiges) – Snowkite (association d'une voile de traction à un snowboard ou à des skis).	Néant	Néant	Néant	•	Néant
• Les activités nautiques : Canoë kayak (eau calme, eau vive, en mer) ; canyoning, rafting, hot dog (descente de rivière avec canoë biplace insubmersible), nage en eau vive.	Néant	Néant	Néant	•	Néant
• Les courses ou autres formes de randonnées : Course d'orientation – Trail (course pédestre sur sentiers et chemins) – Cyclotourisme, cyclisme, et leurs disciplines associées (sont exclus : le cyclo-cross et le cyclisme sur piste) ; VV (exclus : le VTT de descente et BMX) – Randonnée équestre.	Néant	Néant	Néant	•	Néant

Nature et montant des garanties

Responsabilité civile à l'égard des tiers et des licenciés

- Tous dommages confondus : 20 000 000 €.
- Dommages matériels et immatériels consécutifs : 5 000 000 €.
- par incendie ou dégâts des eaux, en et hors locaux : 5 000 000 €.
- dommages aux biens confiés : 50 000 € (franchise 50 €)

Frais de recherche et de secours⁽¹⁾ : 7 500 €.

Défense pénale et recours contre un tiers : 50 000 € (franchise : Néant).

Accidents corporels

- Décès (frais d'obsèques) 5 000 €.
- Invalidité permanente :
 - jusqu'à 65% : 20 000 € x taux d'invalidité.
 - de 65% à 100% : versement intégral de 30 000 €.
- Frais médicaux (sous déduction des prestations éventuelles sociales et mutualistes dans la limite de 3 000 € par personne et par événement) :
 - 150% du tarif conventionnel de la Sécurité Sociale.
 - prothèses dentaires : 200 € par dent (maximum 4).
 - lunetterie : 100 € par monture et 150 € par verre ou lentille.
 - prothèses auditives : 200 €.
 - autres prothèses : 200 €.
- Remboursement des frais médicaux prescrits médicalement et non pris en charge par la Sécurité Sociale :
 - frais de transport : 1 500 €⁽¹⁾.
 - autres frais : 1 500 €.

Dommages matériels concomitants à un accident corporel pour le matériel nécessaire à la pratique :

600 € dont 200 € pour les lunettes non correctrices, avec une franchise de 30 € non applicable pour le matériel de sécurité (téléphone, GPS) et le matériel utilisé par un licencié souffrant de handicap ou ayant besoin d'une activité adaptée.

Assistance en cas d'accident ou de maladie, sous réserve que :

- La maladie ou l'accident survient en France ou à l'étranger,
 - entraîne une hospitalisation y compris en ambulatoire,
 - le séjour du licencié soit inférieur à un mois à l'étranger et à 90 jours en France.
- Rapatriement et transport sanitaire (frais réels)
- Frais d'hébergement d'une personne restée au chevet du bénéficiaire : 150 € par nuit, dans la limite de 3 000 €
- Présence d'un proche au chevet du bénéficiaire (transport aller/retour) (frais réels)
- Rapatriement du corps (frais réels)
- Remboursement complémentaire des frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger : 20 000 €⁽²⁾
- Avance de caution pénale à l'étranger : 50 000 €
- Retour anticipé du bénéficiaire

LA FÉDÉRATION INFORME LE TITULAIRE D'UNE LICENCE IS/FS OU IR/FR QU'IL EST DANS SON INTÉRÊT DE SOUSCRIRE UNE GARANTIE INDIVIDUELLE ACCIDENT (VIA LES LICENCES IRA/IMPN/FRA/FRAMP/FMPN) POUR ÊTRE COUVERT EN CAS DE DOMMAGE(S) CORPOREL(S) SUBIS(S) SANS QU'UN RESPONSABLE PUISSE ÊTRE DESIGNÉ. VOUS POUVEZ ÉGALEMENT SOUSCRIRE DES GARANTIES COMPLÉMENTAIRES EN OPTION : CAPITAL DÉCÈS ; INDEMNITÉS JOURNALIÈRES ; AIDE À DOMICILE ; SI VOUS ÊTES BALSEUR OU COLLECTEUR OFFICIEL OU DIRIGEANT D'UN COMITÉ : GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE, PERTE D'EMPLOI. POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE INTERROGEZ GRAS SAVOYE AUX COORDONNÉES INDICÉES DANS L'ENCADRE.

Conformément au règlement 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016, par votre inscription au site vous consentez à ce que les données personnelles que vous renseignez soient utilisées par la FFRandonnée au sein du site de gestion de la vie fédérale aux fins de gérer les services proposés par votre inscription sur le site. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de ces données que vous pouvez exercer en vous adressant à la FFRandonnée à l'adresse suivante : donneepersonnelles@ffrandonnee.fr ou par courrier à : Fédération Française de la Randonnée Pédestre - 64 rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS.

Vous pouvez obtenir davantage d'informations sur la protection de vos données personnelles auprès de la CNIL.

(1) Avec avance de fonds du licencié. (2) Porté à 75 000 € pour les USA, Canada, Japon. (*) hors pratique sportive

TARIFS Type de licence	Part licence	Part assurance	Prix total licence*
IS Individuelle sans assurance			25,40 €
IR Individuelle avec Responsabilité Civile (RC)		0,45 €	25,85 €
IRA ANP Licence Associative Non Praticant (RC + AC)	25,40 €	1,30 €	26,70 €
IRA Individuelle avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels (AC)		2,60 €	28,00 €
lComités Individuelle Comités avec RC + AC	34,40 €	2,60 €	37,00 €
IMPN Individuelle Multiloisirs Pleine Nature (RC + AC)	25,40 €	12,60 €	38,00 €
IR FFSVA Double licence avec Fédération Sports Adaptés (RC)	5,10 €	0,45 €	5,55 €
IR FFH Double licence avec Fédération Handisport (RC)	5,10 €	0,45 €	5,55 €
IR LC MA Double licence avec les Fédérations conventionnées (RC)	13,65 €	0,45 €	14,10 €
FS Familiale sans assurance			50,80 €
FR Familiale avec Responsabilité Civile (RC)	50,80 €	0,45 €	51,25 €
FRA Familiale avec Responsabilité Civile et Accidents Corporels (AC)		5,00 €	55,80 €
FComités Familiale Comités avec RC + AC	68,80 €	5,00 €	73,80 €
FMPN Familiale Multiloisirs Pleine Nature (RC + AC)	50,80 €	25,00 €	75,80 €
FRAMP Licence Familiale Mono Parentale (RC + AC)	26,80 €	4,80 €	31,60 €

* Hors souscription départementale et/ou régionale

Néant : pas assuré • : assuré